

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze avril à quatorze heures, le Comité Syndical convoqué une seconde fois sans exigence de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 6 avril 2024

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINCE, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE

Avait donné procuration : Dominique LIEBERT à Anne Marie AUBESSARD

Etaient absents non représentés : Laurent SAUGERAS, Régis HOUBIGAND, Alain VERMOREL

Secrétaire de séance : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINCE

**Objet : Compte à terme**

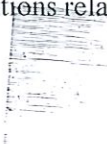
**2024-14**

La Présidente explique que la loi offre au Trésor Public la possibilité de proposer aux collectivités territoriales, ainsi qu'à leurs établissements publics, la possibilité d'ouvrir des comptes à terme. Il s'agit concrètement de placer de l'argent épargné issu des ventes immobilières.

L'ouverture d'un compte à terme est soumise à conditions et s'opère en collaboration avec le Trésorier. Il convient donc, compte tenu de l'intérêt de la procédure, de prendre une délibération autorisant Madame la Présidente à ouvrir des comptes à terme auprès du Trésor Public. Au cas présent, la vente du village de vacances a généré 450 000 € de recettes. Il est proposé de placer 250 000 € sur une période de 3 mois.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Autorise La Présidente à souscrire un ou plusieurs placements financiers, de diverses durées, dans la limite de 250 000 € au global sur 3 mois, et dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales, et des textes en vigueur et instructions relatives aux comptes à terme,
- Autorise La Présidente à déposer toute demande d'ouverture de compte(s) à terme et à effectuer toutes opérations relatives à l'application de la présente décision.



REÇU LE

16 AVR. 2024

Pour extrait conforme,  
Meymac, le 12/04/2024

La secrétaire de séance,

Monique BEAUVY-VIEILLEMARINCE

La Présidente,

Anne-Marie AUBESSARD

AM A-beuy

